



Compte rendu du CTPL du 15 octobre 2009

Précédé d'une réunion commune avec les membres du CTPD de la DGI dirigée par Monsieur Jacques Carré DSF, futur Directeur Départemental des Finances Publiques, ce CTPL présidé par Monsieur Jean-Paul Bléhaut TPG avait pour ordre du jour :

1 Mise en place de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais au 1er novembre 2009.

L'essentiel de la discussion était orienté sur la présentation de l'organigramme de cette future direction, vous trouverez celui-ci en annexe.

Nous avons abordé le sujet des règles de gestions des différentes filières. Bien évidemment, elles resteront inchangées. Ainsi, les agents relevant de la Filière Fiscale continueront d'être affecté par les CAP Nationale et les agents de la Filière Gestion Publique, après nomination dans le département, continueront d'être affectés par le TPG après avis de la CAP Locale.

Concernant le CTP (Comité Technique Paritaire), nous attendons la note de service du Directeur Général précisant la répartition des sièges entre les Organisations Syndicales et les modalités de gestion (règlement intérieur). Pour Force Ouvrière, il ne saurait y avoir de nouveau CTP légal sans ces précisions.

Vote des Organisations Syndicales : FO Contre, CFTC Contre, CFDT Pour .

Remarques sur les votes :

Force Ouvrière n'a jamais souhaité cette fusion qui se fait au détriment des agents et des missions. Elle n'est pas d'ailleurs pas voulue non plus par ces mêmes agents qui jours après jours voient les effectifs baisser et les charges de travail augmenter !! A croire que pour un certain syndicat le travail baisse et les effectifs augmentent !!!

2 Création du poste "Amendes- Taxes d'Urbanisme" à Arras

La Trésorerie actuelle d'Arras va voir ses missions bouleversées puisque la Direction souhaite créer 2 SIP dans les locaux de l'actuel Centre des Impôts d'Arras (Diderot). De ce fait, il ne resterait plus que les amendes et les taxes d'urbanisme. Proposition est donc faite de créer un poste spécialisé « Amendes – Taxes d'Urbanisme ». Il sera, lui aussi, implanté dans les locaux de la rue Diderot. Pour l'effectif de cette futur TP (IR3), il a été dimensionné par la Direction, à savoir 9,5 emplois (18.38 actuellement).



3 – Questions diverses

Nous sommes intervenus pour demander quand l'installation de la TP Hénin Beaumont Municipale sera effective au CDI d'Hénin. Le Président souhaite que le déménagement se fasse dans le courant du mois de Décembre 2009.

Gel de l'emploi de RP à la Trésorerie d'Isbergues :

Nos représentants Force Ouvrière en CAP Centrale étaient étonnés de ne pas voir ce poste proposé au mouvement RP...

Le Président a préféré remettre cette question de dernière minute au prochain CTPL

La délégation FO-DGFIP 62 en CTPL était représentée par :

Laurence Didaux (Marquion), Raymond WAWRZYNIAK (Lens T) et Jacques REGNIER (EMR-BSM)

✂-----

FO DGFIP 62 Bulletin d'adhésion
--

Je soussigné(e)

NOM : _____

PRENOM : _____

GRADE : _____

ECHELON : _____

INDICE : _____

QUOTITE DE TRAVAIL : _____

POSTE DE TRAVAIL : _____

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP 62

Déclare vouloir m'abonner à la liste de diffusion du syndicat FO DGFIP 62

Fait à _____ le _____